



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité de suivi de la mise en œuvre des SGC-D

Mardi 28 septembre 2021

Ordre du jour

1. Point sur le transfert des ESIC
2. Résultats de l'enquête sur les lettres de mission des agents non transférés aux SGC-D
3. Résultats de l'enquête sur les référents de proximité
4. Immobilier : financements 2021 et 2022
5. Questions diverses

Ordre du jour

1. **Point sur le transfert des ESIC**
2. Résultats de l'enquête sur les lettres de mission des agents non transférés aux SGC-D
3. Résultats de l'enquête sur les référents de proximité
4. Immobilier : financements 2021 et 2022
5. Questions diverses.

Point sur le transfert des ESIC

- Depuis le 1 avril 2021, les SGC-D sont responsables du support des agents en DDETS-PP. Ils s'appuient également sur les ESIC des DREETS, si nécessaire, tant que les postes de travail restent adhérents au système informatique des MCAS
- Deux transferts d'effectifs des MCAS vers le MI ont été actés :
 - 54 ETP en provenance des ESIC sont transférés dans les SGC-D (P354) à compter du 1^{er} septembre 2021 pour renforcer les services SIC, notamment dans le soutien de proximité SI des agents DDETS-PP et dans les projets de migration des environnements/infrastructures vers la cible SI ATE;
 - 2 ETP de la DNUM des MCAS seront transférés à la DNUM MI (P216) pour renforcer le soutien de « niveau 3 » et le pilotage au niveau national.

Présentation des régions et des départements bénéficiaires du transfert des ETPT

Les régions et les départements bénéficiaires d'un transfert d'ETP ont été identifiés en fonction :

- des besoins les plus prégnants des équipes SIC,
- de la charge de travail induite par le nombre d'agents transférés dans les DDETSPP,
- du nombre d'agents du périmètre ATE supportés par les agents des équipes SGC SIC.

- Auvergne-Rhône-Alpes : 7 ETP dans les départements 01, 26, 38, 42, 63, 69 et 74
- Bourgogne-Franche-Comté : 2 ETP dans les départements 21 et 71
- Bretagne : 4 ETP dans les départements 22, 29, 35 et 56
- Centre-Val-de-Loire : 2 ETP dans les départements 18 et 45
- Corse : 1 ETP dans le département 2A
- Grand-Est : 6 ETP dans les départements 52, 54, 57, 67 et 68 (2 ETP)
- Hauts-de-France : 4 ETP dans les départements 59, 60 et 62 (2 ETP)
- Ile-de-France : 4 ETP dans les départements 77, 78, 91 et 95
- Normandie : 4 ETP dans les départements 27, 50 et 76 (2 ETP)
- Nouvelle-Aquitaine : 5 ETP dans les départements 17, 33, 40, 64 et 79
- Occitanie : 6 ETP dans les départements 30, 31, 32, 34, 81 et 82
- Pays-de-la-Loire : 5 ETP dans les départements 44, 49 (2 ETP), 53 et 85
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 4 ETP dans les départements 6, 13, 83 et 84

Présentation du processus de recrutement en deux temps des 54 ETP (1/2)

- Le processus de recrutement des 54 ETP en provenance des ESIC se fait en deux temps :
 1. les agents volontaires et intéressés pour rejoindre les équipes SIC des SGC-D,
 2. un poste en provenance des ESIC « fléché ».
- Concernant l'accueil des agents volontaires et intéressés pour rejoindre les équipes SIC des SGC-D
: 22 agents en provenance des DREETS rejoindront les équipes SIC des SGC-D dès le mois de septembre 2021.

Présentation du processus de recrutement, en deux temps, des 54 ETP (2/2)

- Concernant les départements où un recrutement a été « fléché »:

1. une manœuvre RH plus « classique » dans la mesure où les recrutements se font, depuis le 1^{er} septembre 2021 en adéquation avec le besoin remonté ;
2. point clé de cette manœuvre : si aucune candidature d'un agent ESIC n'était proposée avant le 31 août 2021 inclus, les équipes SIC des SGC-D pouvaient recruter , à compter du 1^{er} septembre 2021, tout autre profil adéquat ;
3. le plafond d'emploi dédié aux équipes informatiques sera relevé, dans les départements concernés, à l'issue de cette manœuvre, qu'un agent ESIC ait été recruté, ou non.

Ordre du jour

1. Point sur le transfert des ESIC
2. **Résultats de l'enquête sur les lettres de mission des agents non transférés aux SGC-D**
3. Résultats de l'enquête sur les référents de proximité
4. Immobilier : financements 2021 et 2022
5. Questions diverses.

Lettres de mission des agents non transférés aux SGC-D

- **Des principe actés et validés :**
 1. prolongation des lettres de mission jusqu'au 31 décembre 2021 ;
 2. un accompagnement personnalisé renforcé des agents.
- Retour de l'enquête sur les lettres de mission dans les services.

Ordre du jour

1. Point sur le transfert des ESIC
2. Résultats de l'enquête sur les lettres de mission des agents non transférés aux SGC-D
3. **Résultats de l'enquête sur les référents de proximité**
4. Immobilier : financements 2021 et 2022
5. Questions diverses.

Retour sur l'enquête sur les référents de proximité

Rappel du contexte

- Une enquête qualitative lancée par le BCAM en date du 4 juin 2021 auprès du réseau des directeurs et directrices de SGC-D
- Des résultats qui permettent de dégager des tendances sur les profils et le positionnement des référents de proximité
- Des axes de réflexion à partager de façon collégiale

Les profils des référents de proximité : rappel des préconisations

Scénario 1 : un référent représentant 1 ETP par structure

Un référent de proximité n'est pas obligatoirement prévu pour la préfecture

Scénario 2 : des référents de proximité identifiés et mutualisés entre les structures, ou exceptionnellement avec une autre mission transverse

Scénario 3 : des agents du SGC-D qui assurent le rôle de référent de proximité en plus de leur mission (direction, chefs de pôle, ...)

Scénario 4 : autres modèles (exemples : aucun référent de proximité désigné, le Directeur assure le lien, des référents au sein des effectifs des structures)

Retour sur l'enquête sur les référents de proximité

Des résultats quantitatifs : quelques chiffres-clés

- 53 SGC-D ont répondu à l'enquête
- 148 agents ont été désignés pour être référents de proximité
- 95% des référents de proximité sont de catégorie A, le reste de l'effectif étant de catégorie B
- 50% environ des référents de proximité exercent leur mission à temps complet
- 45% des départements disposent d'un référent de proximité par service bénéficiaire (DDI et préfecture) ; dans les autres départements, les référents de proximité sont les relais de 2 DDI
- les missions exercées à temps partiel sont portées par la direction du SGC-D (fonction partagée entre le directeur/rice et son adjoint-e) et par quelques chargés de mission performance et responsables de services des ressources humaines.

Ordre du jour

1. Point sur le transfert des ESIC
2. Résultats de l'enquête sur les lettres de mission des agents non transférés aux SGC-D
3. Résultats de l'enquête sur les référents de proximité
4. **Immobilier : financements 2021 et 2022**
5. Questions diverses.

France Relance - BOP 363 DMAT – Etat des financements 2021

- Les crédits du plan de relance assurent les dépenses immobilières de l'occupant, ainsi que les dépenses de fonctionnement nécessaires aux projets de SGC.
- Au 20/09, 6,7 M€ de financements ont été accordés sur le BOP 363 DMAT aux projets de l'OTE, dont **3,47 M€ pour des projets de SGC.**

Exemples: SGC de Martinique (972) : participation de 575 k€ dont 311k€ déjà délégués ;

SGC de Guadeloupe (971) : participation de 310 k€ ;

SGC du Morbihan (56) : participation de 212 k€ à un projet de 1,2M€.

- Point d'attention n°1: assurer l'engagement effectif des crédits notifiés à ce jour (2 M€ sur 3,47M€)
Au 31/08, la mesure OTE au sens large est engagée à 71 %. Porter attention à la notification effective des marchés de travaux d'ici la fin de gestion, les AE relance non engagés n'étant généralement pas reportables.
- Point d'attention n°2: mobiliser les marges de fin de gestion.
4,5 M€ d'AE OTE restent mobilisables au BOP. La mise en œuvre de nouveaux projets matures d'ici la fin de gestion est donc budgétairement ouverte, voire recherchée par le RBOP, ces AE n'étant pas reportables, sauf exception.

France Relance - BOP 363 DMAT – Perspectives de financements 2022

- Suite aux échanges budgétaires menés pour le PLF 2022, *21,0 M€ de ressources supplémentaires* sont dégagées au titre du dispositif France Relance, afin que la DMAT soutienne les actions suivantes :

ACTION	AE	CP
Plan 10 000 jeunes	1 000 000	1 000 000
Chantiers OTE	4 400 000	7 300 000
Rénovations cités administratives et espaces France services	15 600 000	13 600 000
TOTAL DES CREDITS RELANCE	21 000 000	21 900 000

- Des reports de crédits seront sollicités en complément, notamment concernant les mesures « immobilières ». Ces ressources doivent assurer la continuité des actions entreprises en 2021;
- Le financement par la DMAT de projets immobiliers de SGC 2022 est donc ouvert pour le périmètre concerné (hors dépenses du propriétaire).
- Les surcoûts de fonctionnement courant nécessaires à l'installation/réinstallation de SGC (et autres services ATE) en cités administratives rénovées (au titre du P348) font également l'objet d'une mesure dédiée.
- En 2022, ces mesures sont susceptibles d'être directement intégrées au P354 afin de simplifier les échanges budgétaires.

Ordre du jour

1. Point sur le transfert des ESIC
2. Résultats de l'enquête sur les lettres de mission des agents non transférés aux SGC-D
3. Résultat de l'enquête sur les référents de proximité
4. Immobilier : financements 2021 et 2022
5. **Questions diverses**

Questions diverses